



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Module de réception des soumissions de  
l'Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés

**Soumission par télécopieur:**

1-866-246-6893

**Soumission par courriel:** [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriels électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

**REVISION 001 TO A  
INVITATION TO TENDER**

**MODIFICATION 001 D'UNE  
INVITATION À SOUMISSIONNER  
DEMANDE D'OFFRES À  
COMMANDES**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Issuing Office - Bureau de distribution :**  
l'Agence Parcs Canada  
Calgary, AB T2G 4X3

<b>Title - Sujet :</b> Remise en état de la structure et du toit de l'ancien palais de justice territorial – Lieux historiques nationaux du Klondike	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation :</b> 5P420-20-0372/A	<b>Date :</b> 26 février 2021
<b>Amendment No. - N° de modification :</b> 001	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client :</b> 842	
<b>GETS Reference No.   N° de référence de SEAG :</b> PW-21-00946090	

<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin :</b> <b>At - à :</b> 14h00 <b>On - le :</b> 9 mars 2021	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MST - HNR
--	--

**F.O.B. - F.A.B. :**  
**Plant - Usine :**     **Destination :**     **Other - Autre :**

**Address Enquiries to - Adresser toute demande de renseignements à :** Christine LeClerc

<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b> (403) 763-0151	<b>Fax No. -N° de télécopieur :</b> (866) 246-6893	<b>Email Address – Courriel :</b> christine.leclerc@canada.ca
--	---	--

**Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :**  
See Herein – Voir ci-haut

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Address - Adresse :</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b>	<b>Fax No. - N° de télécopieur :</b>
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

## Modification 001

La présente modification vise à apporter des changements aux spécifications et aux dessins, à la distribution d'un lien pour une visite virtuelle, aux renseignements sur la téléconférence du soumissionnaire et aux questions et réponses.

### A. Modifications des documents de l'appel d'offres

**DANS :** 4053.2 Phase 2.3 Cahier des devis 2021-1-29

**AJOUTER :** « .6 à la section 01 11 55 – Conditions générales, partie 1.3.2.3 Travaux architecturaux et structurels : Traitement de conservation de deux lucarnes, de zones limitées de soffites et de bordures de toit, et réinstallation des portes d'entrée, des cadres et des moulures (restauration des portes par le propriétaire). Veuillez vous reporter à la section 06 03 20 – Traitement de conservation pour la période de charpenterie de finition. »

**AJOUTER :** « .3 à la section 06 10 00 – Charpenterie brute, partie 1.2 :

Dessin d'atelier :

- .1 Fournir des plans typiques d'étaiyage, de contreventement et de charpente temporaires signés par un ingénieur professionnel enregistré ou agréé dans le territoire du Yukon. Le Canada, conformément à l'article 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Critères de rendement : veiller à ce que les matériaux, l'équipement et les procédures :
  - .1 Soutenir en toute sécurité la structure existante et les surcharges de construction.
  - .2 Permettre l'exécution des travaux.
  - .3 Minimiser les risques de dommages aux éléments historiques.
  - .4 Monter du bois de charpente conformément aux exigences des normes CAN/CSA O86.1.
  - .5 Réaliser les ouvrages en acier de construction conformément aux exigences des normes CAN/CSA-S16 & CAN/CSA-S136. »

**AJOUTER :** « .4 à la section 06 10 00 – Charpenterie brute, partie 1.2 :

Plan de nivellement structurel

- .1 Fournir un Plan de nivellement structurel au représentant du Ministère aux fins d'examen et d'approbation. Le plan doit comprendre :
  - .1 Une description des méthodes de nivellement
  - .2 Séquencement du nivellement
  - .3 Types d'équipements à utiliser pour les travaux de nivellement
  - .4 Utilisation d'étaiyement, de contreventement et de charpente temporaire
- .2 Organiser une réunion sur place avant le nivellement avec le représentant du Ministère et un expert-conseil en structures pour discuter du plan de nivellement, et obtenir la rétroaction et des précisions du propriétaire. »

**AJOUTER :** DSP2\_20-0372 : 4053.2-Addenda 01 - Annexe F - Plan de nivellement de l'étage existant

Annexe F – Enquêtes sur les élévations des étages et de l'avant-toit de l'immeuble et données ponctuelles :

Ajouter trois plans existants de nivellement de l'étage, provenant des données ponctuelles;

- .1 Les courbes de niveau indiquent +/- 5 mm vertical;
- .2 Les plans de nivellement de l'étage visent à donner une indication générale de l'étendue des déformations existantes du plancher avant l'enlèvement de la finition du plancher. Certaines courbes peuvent indiquer la présence de couches de finition supplémentaires

par rapport aux conditions adjacentes, ou d'autres facteurs locaux qui faussent les élévations actuelles des structures du plancher. Veuillez ne pas tenir compte des élévations indiquées pour les parois extérieures des murs extérieurs.

**SUPPRIMER** : Section 03 30 00 – Béton coulé sur place :

**REPLACER PAR** : DSP2\_20-0372 : 4053.2-Addenda 01 - 03 30 00 BÉTON COULÉ SUR PLACE

**SUPPRIMER** : Section 06 03 20 – Traitement de conservation pour la période de charpenterie de finition

**REPLACER PAR** : DSP2\_20-0372 : 4053 : 4053.2-Addenda 01 - 06 03 20 TRAITEMENT DE CONSERVATION

## B. Dessins

**DANS** : 4053 – Palais de justice territorial de Dawson - Appel d'offres – 2021-02-08-scélé

**SUPPRIMER** : A2.410 Section de bâtiment : supprimer deux étiquettes sur les lignes de toit entre le quadrillage D et E (« ? » et « 1/SK-2-001 »)

**REPLACER PAR** : DSP2\_20-0372 4053.2-Addenda 01-SSK-001-Cadre des lucarnes, S105 : changer le cadre de deux lucarnes conformément à SKS001 ci-joint.

**AJOUTER** : DSP2\_20-0372 Cadre des lucarnes, dessin historique.

## C. Visite virtuelle

Pour effectuer une visite vidéo détaillée de l'ancien Palais de justice territorial, regarder la vidéo « Dawson Court House tender Video full resolution » l'adresse suivante :

<https://www.youtube.com/watch?v=5o6-TtnXvhk&feature=youtu.be>

Vous trouverez ci-joint dans DSP2\_20-0372« DESSINS HORODATÉS- Palais de justice territorial de Dawson-2021-02-16 Vidéo ajoutée » les plans du palais de justice avec horodatage indiquant le foyer/l'emplacement de la vidéo.

## D. Participants à la téléconférence facultative des soumissionnaires

Vendeur	Nom du représentant
Ben Steinberg	Wildstone Construction Group
Dave Manser	Northern Restoration Inc

## E. Questions et réponses

**Q1** : La portée des travaux de cet appel d'offres est-elle la même que celle de l'appel d'offres qui a été annulé en 2019?

**R1** : La portée des travaux en 2019 visait généralement une mise à niveau complète de la structure tout en conservant la couverture existante, ainsi que d'autres travaux mineurs. La portée actuelle des travaux porte sur une mise à niveau complète de la structure, une nouvelle toiture métallique et d'autres travaux mineurs. Vous trouverez la portée complète des travaux dans les documents d'appel d'offres publiés.

**Q2** : La date d'achèvement des travaux peut-elle être prolongée au-delà de 2021?

**R2** : Non, la date d'achèvement du projet doit demeurer la même que celle indiquée dans le document d'appel d'offres.

**LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.**